

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 24 septembre à 18h, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le lundi 14 septembre 2020 s'est réuni en séance plénière au Parc des Expositions du Comminges, à Villeneuve-de-Rivière sous la présidence de Monsieur François Arcangeli, Président.

Délégués titulaires présents : 45

CC Cagire Garonne Salat (13)

Michel Claude ABADIE - François ARCANGELI
Jean Claude DOUGNAC - Jean Pierre DUPRAT
René ERTLEN - Philippe GIMENEZ - Raymond JOUBE
Marie Christine LLORENS – Maryse MOURLAN
Raymond NOMDEDEU – Corinne ORTET
Brigitte SEGARD – Daniel WEISSBERG

CC Cœur et Coteaux du Comminges (21)

Magali GASTO OUSTRIC - Alain FRECHOU
Claire VOUGNY - Julien LACROIX - Philippe BRILLAUD
Jean FERRERE - Gilbert SIOUTAC
Céline LAURENTIES BARRERE – Laure VIGNEAUX
Jean Charles DASQUE - Alain BOUBEE – Laurent BRIOL
Elisabeth ROUEDE – Jean Claude DURROUX
Jean Michel LOSEGO – Jérôme ADOUE
Jean Yves DUCLOS - Yves Pierre BARRAU
Michel DE GAULEJAC - Emilie SUBRA
Thierry POUZOL

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (11)

Alain PUENTE – Bernard PRINCE - Michel LADEVEZE
Yves PLANAS – Philippe CRAMPE – Serge HUET
Bernard DUMAIL – Jean Pierre REBONATO
Dominique BERRE – Gérard BRILLET - John PALACIN

Délégués titulaires excusés :

CC Cœur et Coteaux du Comminges

Marie Hélène FONTANEAU – Lionel WELTER
Jean François CAZAUX - Pierre SAFORCADA

CC Pyrénées Haut-Garonnaises

Eric AZEMAR – Patrick SAULERON

Délégués titulaires présents ayant procuration : 4

CC Cœur et Coteaux du Comminges (3)

Elisabeth ROUEDE (pour Marie Hélène FONTANEAU)
Jean Michel LOSEGO (pour Lionel WELTER)
Jean Yves DUCLOS (pour Pierre SAFORCADA)

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (1)

Philippe CRAMPE (pour Eric AZEMAR)

Délégués en
exercice : 52

Délégués présents
avec voix
délibérative : 52

Quorum atteint
52



Délégués suppléants présents ayant procuration : 2

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (1) Serge COLLA (*pour Patrick SAULNERON*)
CC Cœur et Coteaux du Comminges (1) Alain POUTEAU (*pour Jean François CAZAUX*)

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : 1

CC Cœur et Coteaux du Comminges (1) Guy LOUBEYRE

Délégués suppléants présents sans voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat Henri GOIZET - Dominique PONTICACCIA
Claudette ARJO – Robert MARTIN
Jean Charles ROSELLO – Lilian VELASCO
Roland OUSSET – Frédéric LAVAIL
Arlette BALLESTER

CC Cœur et Coteaux du Comminges Michel DESSENS - Valentin BIASON
Michel AUBERDIAC – Bouziane BRINI
Gérald DAMIENS - Geneviève CAPERAN LORENZI
Lucienne CORTINAS – Marie NADALET
Annabelle FAUVERNIER – Sébastien DAVAND

CC Pyrénées Haut-Garonnaises Georges SERRANO – Jean Claude TINE
Guillaume CAUSSETTE

Délégués suppléants excusés :

CC Cagire Garonne Salat Rose Marie DEDIEU – Alain FURCY

CC Cœur et Coteaux du Comminges Evelyne SANSONETTO – Eric HEUILLET
Régis FARRE - Christiane LARRIEU - Gérard FABARON

CC Pyrénées Haut-Garonnaises Denis MARTIN – Murielle EXPOSITO



Délibération n°2020-02-02

Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau

Vu le code général des collectivités territoriales et le code électoral ;

Vu l'arrêté préfectoral n°17-06 du 03 mars 2017 modifiant l'arrêté préfectoral n°2015-112 du 21 mai 2015 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Comminges Pyrénées en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Comminges Pyrénées ;

Vu les statuts dudit pôle ;

Vu les délibérations :

- du 24 juillet 2020 de la communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises,
- n°2020-115 du 28 juillet 2020 de la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges,
- n°2020-06-10 du 30 juillet 2020 de la communauté de communes Cagire Garonne Salat,

Portant désignation de leurs délégués respectifs au sein du Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées.

Vu la délibération n° 2020-02-01 de ce jour portant élection du Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées ;

Sous la présidence de Monsieur Arcangéli,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de fixer à 13 le nombre de vice-présidents et à 9 le nombre des autres membres du bureau.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le :
Et publication, affichage ou notification le :

29 SEP. 2020
29 SEP. 2020

